**OBJET : Au lycée, des élèves mis en difficulté par une année tronquée et les réformes du lycée et du baccalauréat**

Madame la députée/sénatrice, Monsieur le député/sénateur

Professeur·e de Sciences économiques et sociales (SES) au lycée […], je souhaite vous alerter sur l’épuisement des professeur·e·s comme des élèves[[1]](#footnote-2). Le Ministère de l’Éducation nationale ne semble pas avoir pris la mesure du caractère exceptionnel de cette année scolaire : à une situation sanitaire dégradée s’est ajoutée la mise en œuvre à marche forcée d’une réforme du lycée mal préparée. De ce fait, les conditions d’enseignement et d’apprentissage sont devenues très difficiles :

**Une « course aux programmes » stressante et inefficace**

* Depuis la mi-mars, les lycéen·ne·s ont dû faire face à des conditions d’apprentissage inhabituelles. Les enseignant·e·s de sciences économiques et sociales n’ont pas pu achever les programmes de l’année dernière durant la période d’enseignement à distance, conformément aux consignes du Ministère de mettre l’accent sur la consolidation des acquis, plutôt que sur la découverte de nouvelles connaissances. Or le même Ministère exige maintenant que nous introduisions les notions qui n’ont pas pu être abordées, tout en avançant dans les contenus de l’année en cours, pour lesquels aucun allègement n’a été apporté. Cette « course au programme » ne permet ni aux élèves de donner du sens à leurs apprentissages, ni aux enseignant.e.s de mettre en place des pédagogies variées à même de favoriser la réussite du plus grand nombre et de former sereinement à une démarche intellectuelle rigoureuse en SES.

**Une nouvelle dégradation des conditions d’apprentissage des élèves**

* Face à cette situation aucune mesure structurelle n’a été mise en place à la rentrée, malgré les propositions des professeur·e·s[[2]](#footnote-3). Pire, les dispositifs qui existaient auparavant (heures dédoublées, aide personnalisée, etc.) ont été supprimés et non remplacés dans la grande majorité des lycées, du fait de l’application d’une réforme qui dégrade structurellement les conditions d’enseignement. L’enquête de terrain menée par l’Association des professeurs de SES (APSES) montre notamment, dès la rentrée 2019, une diminution très importante du nombre d’heures d’enseignement en effectifs réduits (- 25%) ainsi qu’une augmentation significative de la charge de travail pour les enseignant-e-s, qui dans leur grande majorité doivent suivre davantage d’élèves et de groupes (+ 19%)[[3]](#footnote-4). De même, ces politiques éducatives conduisent à des suppressions massives de postes d’enseignants, [notamment au lycée en SES](https://www.apses.org/communique-de-presse-reforme-du-lycee-annee-2-nouveau-plan-social-pour-les-enseignant-e-s-de-ses/).

**Un calendrier infernal d’évaluations permanentes et précoces**

* Les épreuves écrites de spécialité en Terminale, comptant pour près d’un tiers de la note finale du baccalauréat, ont été avancées au 15 mars 2021, alors même que les connaissances et la méthodologie des épreuves propres aux SES ne pourront pas être pleinement assimilées par les élèves à cette période de l’année. Cela génère beaucoup de stress pour les élèves et laisse présager un renforcement des inégalités de réussite au baccalauréat.
* La nouvelle épreuve du Grand oral représente 10% de la note finale du bac alors qu’aucune heure de cours dédiée n’est prévue dans les emplois du temps pour y préparer les élèves, et qu’aucune formation systématique des enseignant·e·s n’a été mise en place, ce qui nourrit légitimement les inquiétudes des élèves et des familles.
* Les lycéen·ne·s doivent en même temps élaborer leur projet d’orientation, après une année tronquée, et faire face au stress de la sélection par ParcourSup, qui démarrera dès mars prochain.

Les élèves, déjà fragilisé·e·s ces derniers mois, seraient les premières victimes d’une application aveugle par le Ministère de cette réforme du baccalauréat. Les aménagements qui ont été annoncés le jeudi 5 novembre 2020 par M. le Ministre ne sont pas à la hauteur des enjeux : le calendrier, le programme exigé ainsi que les épreuves restent les mêmes et aucune annonce n’a été faite sur le Grand oral. Alors que de nombreux établissements vont mettre en place un enseignement hybride présentiel/distantiel afin de faire face à la progression de l’épidémie, nous ne pouvons ignorer les conséquences de cette organisation sur les apprentissages des élèves. Dans leur intérêt, et pour limiter l’aggravation des inégalités de réussite scolaire, il est nécessaire d’agir au plus vite afin :

* **d’aménager les programmes scolaires pour les adapter aux conditions d’apprentissage et d’enseignement,**
* **de déplacer les épreuves de spécialité du baccalauréat en fin d’année scolaire,**
* **de suspendre l’épreuve du Grand oral pour cette année.**

Dans l'espoir que vous pourrez intervenir au sein de la Représentation nationale, afin de défendre une formation intellectuelle et citoyenne exigeante qui tienne compte du contexte particulier de cette année, veuillez croire, Monsieur / Madame le / la Député·e / Sénateur/trice, en mon profond attachement au service public d’Éducation nationale.

1. « [Pour les terminales, l’angoisse du nouveau bac amplifiée par la pandémie](https://www.lemonde.fr/societe/article/2020/10/16/pour-les-terminales-l-angoisse-du-nouveau-bac-amplifiee-par-la-menace-du-covid-19_6056291_3224.html) », *Le Monde* du 16 octobre 2020. [↑](#footnote-ref-2)
2. Communiqué de la Conférence des associations de professeurs spécialistes, «[Aménager les programmes scolaires 2020-2021 : une nécessité pour assurer la continuité des apprentissages des élèves](https://conferenceassociations.blogspot.com/2020/05/amenager-les-programmes-scolaires-2020.html).», publié le 11 mai 2020. [↑](#footnote-ref-3)
3. « [Des effets de la réforme Blanquer sur le lycée en général, et les SES en particulier](https://aoc.media/analyse/2020/02/10/des-effets-de-la-reforme-blanquer-sur-le-lycee-en-general-et-les-ses-en-particulier/) », publié dans AOC le 10 février 2020 [↑](#footnote-ref-4)